



Aime-la-Plagne
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Décision du Maire n°2024-020

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20240528-DEC2024-020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2024
Date de réception préfecture : 31/05/2024

Objet : Demande de subvention – Sylv'ACCTES

Corine Maironi-Gonthier, Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne, Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 qui charge Madame le Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant ;

Vu l'arrêté n°2023-SG-027 du 30 novembre 2023 portant subdélégation de fonction à Michel Genettaz pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant ;

DECIDE :

Article 1 :

De déposer une demande de subvention d'un montant de 1 378, 00 euros auprès de Sylv'ACCTES Rhône-Alpes pour la réalisation de travaux de sylviculture d'un montant de 2 756. 52 euros.

Article 2 :

La présente décision sera portée à l'information des membres du Conseil municipal, inscrite dans le registre des décisions et publiée sur le site internet de la Commune, aime-la-plagne.fr.

Fait à Aime-La-Plagne, le 30 mai 2024,

Le Premier Adjoint,

Pour le Maire et par subdélégation,

Michel Genettaz

